



LES RAPPORTS DE **L'Agrégation**

2013-2014

L'affectation des agrégés



SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS
DE L'UNIVERSITÉ



**Société des agrégés
de l'Université**
Fondée en 1914
(Enseignement masculin)
et 1920 (Enseignement féminin),
unifiée en 1948

Siège social
25, rue Descartes
75005 Paris
tél. 01 46 33 00 79
www.societedesagreges.net

Directrice de la publication
Blanche Lochmann
Graphisme
Nattacha Ribac
Impression
Imprimerie De Chabrol

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2014
ISBN : 978-2-9544528-1-4
© Société des agrégés

Fondée en 1914 pour défendre
les intérêts des agrégés,
la Société des agrégés de
l'Université promeut un
enseignement équitable,
exigeant et républicain.
Elle porte un regard attentif
sur l'actualité législative et
réglementaire. Elle a développé
une expertise en matière de
droit de l'éducation. Elle apporte
des conseils à ses adhérents
ainsi qu'un soutien dans leurs
démarches administratives.
Son action bénéficie des hautes
compétences de ses membres,
qui exercent dans l'enseignement
public (secondaire et supérieur),
dans l'enseignement privé, dans
la haute administration ou dans
le secteur privé. Depuis 1948,
les statuts veillent à l'observation
de la parité entre hommes
et femmes dans la composition
du Bureau et du Comité.

Nos contributions et
nos réactions à l'actualité sur
www.societedesagreges.net et
www.societedesagreges.net/blog/

Sommaire

2	Préface	70	Mayotte
4	Synthèse générale	72	Montpellier
8	Commentaires liminaires	76	Nancy-Metz
10	Fiches académiques	80	Nantes
10	Aix-Marseille	84	Nice
14	Amiens	88	Orléans-Tours
18	Besançon	90	Paris
20	Bordeaux	94	Poitiers
24	Caen	98	Reims
28	Clermont-Ferrand	102	Rennes
32	Corse	106	Réunion
36	Créteil	110	Rouen
38	Dijon	112	Strasbourg
42	Grenoble	114	Toulouse
46	Guadeloupe	116	Versailles
50	Guyane	118	Récapitulatif et recommandations
54	Lille		
58	Limoges		
62	Lyon		
66	Martinique		

Préface

Au mois de mars, le plus grand jeu de hasard existant sur internet sera ouvert : des milliers de professeurs, à la tête d'une somme de points calculée pour l'occasion, se lanceront à la course à l'affectation en les misant sur des postes, grâce à leur espace I-Prof.

Les néophytes qui s'adressent régulièrement à la Société des agrégés ne sont pas les seuls à n'y rien comprendre. Chaque année, les règles du jeu sont différentes et elles sont variables selon les académies : les bonifications (points accordés en fonction de situations particulières) sont plus ou moins importantes, se cumulent ou non. L'agrégé se négocie à 120 ou 130 à Aix-Marseille, à 90 à Caen, à 250 à Bordeaux, à 300 à Lille... Il faut chaque année des dizaines de circulaires académiques pour compléter la note de service nationale et fixer les règles locales, et une armada de commissions pour repasser derrière les simulations informatiques. Bref, le mouvement porte bien son nom : si « le monde n'est qu'une branloire pérenne », le système des affectations donne le tournis.

Cette complexité favorise une injustice envers les professeurs agrégés qui, bien que devant être affectés en lycée, ne bénéficient pas des points nécessaires pour obtenir les postes conformes à leur statut. Non seulement leurs vœux lycée ne sont pas exaucés mais ils sont même parfois contraints à demander des collèges dans l'espoir d'un barème plus important leur permettant *in fine* d'obtenir un lycée mais prenant ainsi le risque d'être affectés en collège « à leur demande ».

Les raisons pour demander l'affectation prioritaire des agrégés en lycée sont évidentes : confier aux agrégés les contenus d'une plus grande technicité pour les années de spécialisation plus forte (1^{re} et Terminale), leur attribuer les tâches de correction et de préparation les plus lourdes et les plus exigeantes, optimiser leurs compétences en utilisant leur très haut niveau de qualification, leur ouvrir la possibilité d'une véritable progression dans la carrière (PrAg, CPGE,...) que le collège interdit de fait. La Cour des comptes elle-même, pourtant peu soupçonnable d'indulgence envers les professeurs agrégés, a recommandé, dans un rapport publié en mai 2013¹, une affectation au lycée.

Dans la situation actuelle, la présentation qui est faite de l'agrégation sur le site du Ministère, pourtant conforme au texte officiel², ne correspond absolument pas à la réalité. Il est ainsi indiqué, dans le sous-titre de la rubrique, en caractères gras : « Le professeur agrégé enseigne principalement dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les sections de techniciens supérieurs (BTS) ». Aucune mention n'est faite, avant le milieu de la page, du collège dans lequel le professeur agrégé n'est en effet censé être affecté qu'exceptionnellement.

Or, selon la DEPP, 19,9 % des agrégés exerçant dans le second degré en 2012-2013 étaient affectés en collège³. Cette proportion étant calculée sur une base comprenant les professeurs de classes préparatoires ainsi que les disciplines n'existant qu'au lycée, le chiffre exact, c'est-à-dire correspondant aux situations où l'alternative se pose réellement, approche en réalité les 25 %.

Pour les stagiaires, selon nos calculs⁴, la proportion nationale est même de près de 33 %. L'étudiant qui prépare le concours de l'agrégation ignore qu'il a une chance sur quatre d'enseigner au collège et une chance sur trois d'y effectuer son stage, dans un niveau qu'il n'a pas choisi puisqu'il croit, à juste titre, que ce niveau est réservé aux lauréats du CAPES.

La Société des agrégés demande depuis longtemps que soit rétabli le mouvement national unique permettant de comparer tous les professeurs entre eux au niveau national, ce qui permettrait de réduire les disparités entre académies et d'éviter nombre d'écueils. Puisqu'une telle mesure ne semble pas d'actualité, nous proposons ici des solutions qui entrent dans le cadre du mouvement intra-académique afin que les agrégés reçoivent une affectation conforme à leur statut.

Nous souhaitons que ces préconisations, rédigées dans un esprit constructif et objectif, avec Rémi Luglia, vice-président en charge du dossier des affectations, sur la base des calculs et fiches académiques élaborés par ses soins, soient entendues et examinées avec l'attention qu'elles méritent.

Blanche Lochmann
Présidente de la Société des agrégés

1. *Gérer les enseignants autrement*, mai 2013 (consultable sur le site de la Cour des comptes).
2. Décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré.
3. *Repères statistiques* 2013.
4. Réalisés sur la base des données communiquées en 2013 par les rectorats.

Synthèse générale

Depuis 2008, grâce à l'action déterminée et constante de la Société des agrégés, le discours sur l'affectation des agrégés s'est légèrement modifié : la spécificité de leur statut, de leurs missions, de leur affectation, inscrite dans les textes, a commencé à être reconnue au niveau national. La note de service sur le mouvement comprend désormais un rappel de la priorité d'affectation en lycée et la mention qu'il convient d'attribuer aux agrégés, lors du mouvement intra-académique, un nombre de points suffisants pour obtenir le poste que leur statut définit¹. Cependant, malgré une prise de conscience, de plus en plus répandue ces dernières années², un grand nombre d'académies (deux tiers) se refuse à traiter énergiquement le problème en attribuant un nombre de points suffisant aux agrégés et laisse ainsi persister une inégalité de traitement inacceptable non seulement entre les agrégés et les autres professeurs mais aussi parmi les agrégés eux-mêmes, en fonction des académies dans lesquelles ils se trouvent.

1. Publiée chaque année dans un numéro du Bulletin Officiel de novembre, la note de service est, cette année encore, extrêmement claire : « Les professeurs agrégés assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycées, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège. Pour cela, les recteurs définiront des bonifications significatives pour affecter les professeurs agrégés en lycées dans le cadre du mouvement intra-académique » (BO n° 41 du 7 novembre 2013).
2. Un rapport de la Cour des comptes sur les professeurs, paru en mai dernier, a recommandé l'affectation des agrégés en lycées : *Gérer les enseignants autrement*, mai 2013 (consultable sur le site de la Cour des comptes).

Mouvement 2013

Le mouvement 2013 ne présente malheureusement pas d'avancées notables : les académies attentives à l'affectation des agrégés le restent et il y a même quelques dégradations. Si l'on observe au niveau national les cinq critères retenus pour l'étude par académie ci-après, on peut établir les constats suivants.

Bonification agrégé

Après avoir progressé assez nettement en 2009, la bonification agrégé est restée stable en 2013, comme en 2012. La seule évolution est une dégradation pour Nantes, incompréhensible car elle annule la légère augmentation de l'an dernier. Les bonifications familiales sont également restées stables sauf à Rennes et à Mayotte où elles ont été augmentées, au détriment des agrégés.

Bonifications professionnelles

4 académies seulement permettent aux agrégés de bénéficier de presque toutes leurs bonifications sur leurs vœux restreints aux lycées (APV, handicap, réintégration, stagiaire, sportifs de haut-niveau, reconversion).

Bonification MCS

25 académies sur 31 prévoient qu'en cas de suppression de son poste, un agrégé est autorisé à ne demander que des lycées et à obtenir pour ces vœux les points afférents à la mesure de carte scolaire.

Affectation des TZR

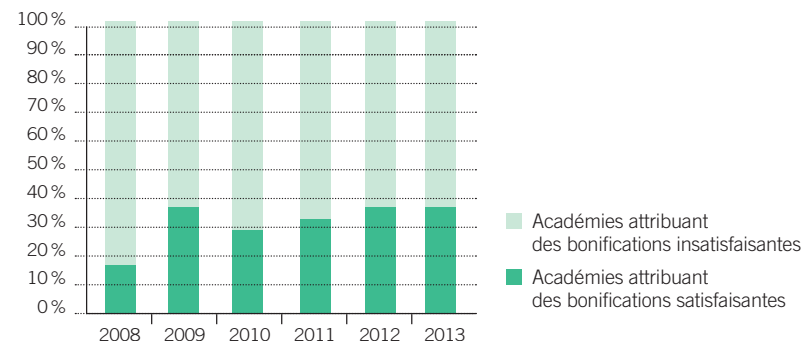
5 académies reconnaissent explicitement en 2013 une priorité d'affectation en lycée pour les agrégés TZR. D'autres, peu nombreuses, indiquent y être attentives.

Bonifications familiales

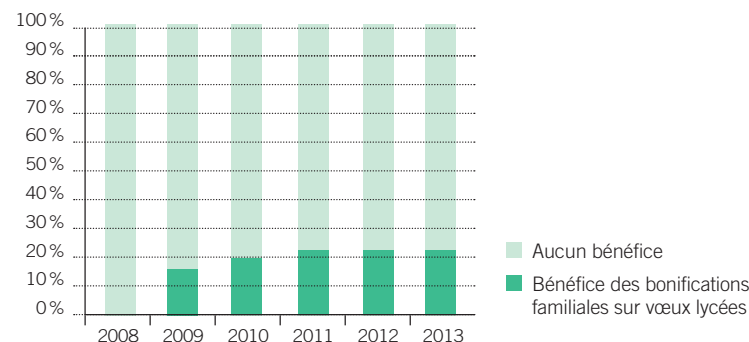
Aucune académie ne proposait le cumul des bonifications familiales avec la bonification agrégé en 2008 ; **5 académies** l'ont mis en place en 2009 ; **6 académies** le permettent en 2010 ; **7 académies** en 2011, 2012 et 2013.

Évolution dans l'attribution des bonifications 2008-2013

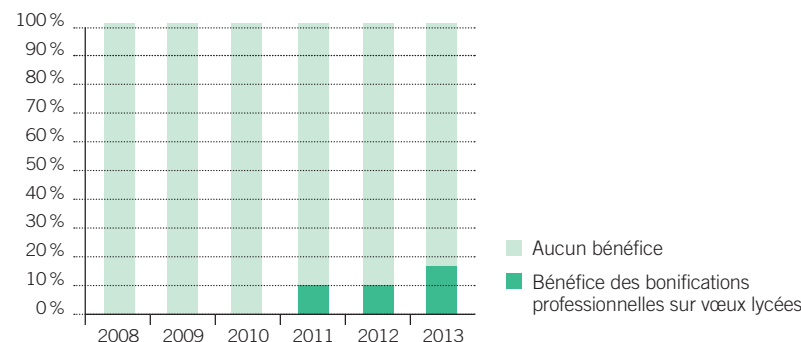
Répartition des bonifications attribuées aux agrégés



Bénéfice des bonifications familiales sur les vœux lycée cumulées avec les autres bonifications



Bénéfice des bonifications professionnelles sur les vœux lycée cumulées avec les autres bonifications



Palmarès 2011-2013

En 2011, la Société des agrégés a commencé à publier un palmarès des académies reposant sur l'efficacité des bonifications attribuées aux agrégés pour l'obtention d'un poste en lycée. Depuis trois sessions, certaines académies ont connu des progressions sensibles, d'autres ont malheureusement régressé. Le tableau général est peu satisfaisant.

2011

- Très insuffisant
- Insuffisant
- Satisfaisant avec réserves
- Satisfaisant



2012*

- Très insuffisant
- Insuffisant
- Satisfaisant avec réserves
- Satisfaisant



*Données non disponibles pour la Martinique

2013*

- Très insuffisant
- Insuffisant
- Satisfaisant avec réserves
- Satisfaisant



*Données non disponibles pour la Martinique et Nancy-Metz

Les académies en dernière position du classement de 2010 le sont restées en majorité. Dans le milieu du classement, les autres académies oscillent entre moyen moins et moyen plus. Les académies en tête du classement en 2010 le sont également restées. Besançon est venue augmenter le nombre des académies dont le traitement des agrégés est satisfaisant.

Malheureusement, quelques constats viennent atténuer le caractère positif de la tendance dégagée:

- cette tendance générale à l'amélioration reste fragile et les progrès peu rapides;
- 10 académies satisfaisantes sur 31 représentent un nombre bien insuffisant;
- dans ces académies, on observe la persistance de cas individuels problématiques;
- enfin, ces académies elles-mêmes ne sont pas exemplaires si l'on considère la répartition des postes entre collèges et lycées¹.

En effet:

- la plupart sont au-dessus de la moyenne nationale de 20% d'agrégés affectés en collège;
- pour les stagiaires, excepté Besançon et Créteil qui ont visiblement fourni un effort réel pour affecter prioritairement les agrégés stagiaires en lycée, ces académies oscillent entre 30 et 35 % de stagiaires agrégés affectés en collège.

1. Voir ci-après les fiches académiques individuelles.

Commentaires liminaires

Nature des travaux et périmètre de l'étude

Les données étudiées dans ce rapport proviennent soit des rectorats qui ont communiqué les chiffres concernant les agrégés 2013, soit des circulaires académiques publiées au moment de la deuxième phase du mouvement, nommée « phase intra-académique ». Ces dernières sont disponibles en ligne sur le site de chaque académie, chaque année vers le mois de mars¹.

Nous avons comparé la situation de deux professeurs (un agrégé et un certifié) possédant la même ancienneté de service et de poste, sans bonifications « professionnelles ».

Pour chacun d'entre eux nous avons envisagé quatre situations familiales : célibataire, marié, marié avec un enfant, marié avec deux enfants.

Nous avons additionné les points attribués à chacun en fonction de sa situation et établi des comparaisons, au cas par cas.

Il s'agit d'une situation fictive car d'autres éléments interviennent ensuite au cours du mouvement, le barème étant indicatif. **Cependant ce calcul montre à quel point les agrégés sont dès le départ défavorisés, ce déséquilibre n'étant compensé par aucun mécanisme de régulation ultérieur** et ne pouvant au contraire que s'amplifier, vu les pressions hostiles aux agrégés exercées sur les rectorats.

Objectifs

Il s'agit :

- de mesurer l'étendue du problème, car les chiffres officiels font état de 19,9 %² d'agrégés au collège ce qui est loin du caractère exceptionnel de l'affectation en collège prévue par les textes.
- de répondre aux objections selon lesquelles les règles de la Fonction publique imposent de considérer la situation familiale des fonctionnaires comme un élément essentiel dans la composition des points, considération qui interdirait d'affecter davantage d'agrégés en lycée.

Nos calculs montrent pourtant que ce sont **les agrégés qui, aujourd'hui, souffrent de l'absence de considération de leur situation familiale** puisque, bien souvent, les bonifications familiales ne sont pas cumulables avec les points agrégés, et que, dans la plupart des cas, à situation familiale égale, ils n'obtiennent pas le lycée.

Méthode

Le mouvement intra-académique étant déconcentré, **il ne suffit plus de s'intéresser aux données nationales mais il convient de prendre en compte la réalité du processus dans chaque académie.**

Les fiches présentées ci-après présentent les mêmes informations pour toutes les académies :
– une présentation générale,

- la situation des agrégés lors du mouvement intra académique de 2013,
- les recommandations de la Société des agrégés et, en annexe, un ou deux types de tableaux :
 - des simulations présentant le nombre de points obtenus par les professeurs, en fonction de leurs catégories en 2013,
 - des simulations prenant en compte les préconisations de la Société des agrégés lorsque c'est nécessaire.

Cinq éléments essentiels du barème sont retenus :

1. Bonification agrégé

C'est une bonification individuelle dont bénéficient les agrégés sur leurs vœux typés « lycée ».

2. Bonifications professionnelles

Elles sont attribuées en fonction des conditions d'exercice du professeur : TZR (stabilisation des remplaçants), Zone d'éducation prioritaire (ZEP), Affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation (APV), « Éclair », etc.

3. Bonification MCS

Il s'agit d'une bonification attribuée au professeur dont le poste est supprimé (Mesure de Carte Scolaire).

4. Affectation des TZR

Les agrégés « titulaires d'une zone de remplacement » peuvent être affectés, prioritairement ou non, en lycée.

5. Bonifications familiales

Elles sont attribuées en fonction de la situation familiale du professeur (rapprochement de conjoint avec bonification pour chaque enfant).

Par souci de simplification, nous avons considéré qu'il n'y avait pas d'années de séparation. L'agrégé formule un vœu typé « lycée ». Le certifié formule un vœu « tout type » d'établissement (collège + lycée) en indiquant sa préférence pour un lycée. Le détail du calcul du barème figure dans le tableau. Est indiqué celui qui, de l'agrégé ou du certifié, obtient le poste en lycée.

Deux échelles géographiques de vœu ont été retenues : la commune/groupe de communes ; le département. Ce sont les échelles les plus utilisées par les professeurs et celles où s'appliquent la plupart des bonifications, notamment familiales. Nous comparons ici un agrégé et un certifié qui formulent des vœux d'une même amplitude géographique, sachant qu'en réalité c'est toujours le barème le plus important (départemental) qui est retenu. Ainsi un agrégé formulant uniquement des vœux « commune » aura des bonifications inférieures à celles d'un certifié formulant des vœux « département ».

Pour les académies où la situation faite aux agrégés n'est pas satisfaisante, nous proposons une seconde série de tableaux, identiques aux précédentes « simulations », mais en faisant bénéficier l'agrégé des bonifications familiales sur ses vœux typés « lycée ». Il s'agit de mesurer l'impact de la mesure, extrêmement simple, que nous proposons.

Préconisations

Il serait sans aucun doute souhaitable de revenir au mouvement national supprimé par le décret 98-915 du 13 octobre 1998.

Depuis cette suppression, le système s'est complexifié à l'extrême.

Dans le cadre du mouvement en deux phases actuel, plusieurs solutions sont possibles, avec une souplesse variable :

- la création de chaires spécifiques pour les agrégés au sein des établissements,
- la création d'un mouvement spécifique aux agrégés.

Le cumul des bonifications familiales avec les bonifications agrégés, solution étudiée ici, est très certainement la solution la plus simple et la plus souple : elle peut être mise en œuvre immédiatement.

1. Voir sur le site de la Société des agrégés, rubrique Mémento pratique, 2012-2013, le dossier sur le mouvement.
2. Ce pourcentage est sous-évalué parce qu'il est calculé sur une base comprenant les professeurs de CPGE et les professeurs des disciplines n'existant qu'au lycée. Si on ne prend en compte que les situations où l'alternance collège/lycée est possible, on approche des 25 % d'agrégés affectés au collège. Par ailleurs la moyenne nationale d'affectation des stagiaires est de 32,6 % d'agrégés au collège, certaines académies affectant plus de la moitié de leurs stagiaires agrégés au collège.

Aix - Marseille

Actuellement, plus d'un agrégé de l'académie sur cinq est affecté au collège, ce qui est supérieur à la moyenne nationale et n'a rien d'une situation «exceptionnelle» au sens des textes en vigueur. Par ailleurs plus d'un agrégé stagiaire sur quatre est affecté au collège.

Les simulations montrent clairement que l'agrégé demandant un lycée est très nettement défavorisé par rapport à un certifié qui, formulant des vœux «tout type», bénéficie de bonifications familiales et professionnelles: le certifié obtient le lycée dans 63 % des cas. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux «lycée», on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle: dans 80 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée contre 37 % actuellement.



Titulaires
 ● Collège: 20,3 %
 ● Lycée: 79,7 %

Stagiaires
 ● Collège: 26,5 %
 ● Lycée: 72,3 %
 ● Autre: 1,2 %

Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Depuis 2009, elle représente 90 pts pour un établissement, 120 pts pour une commune/ groupe de communes et 130 pts pour un département/académie.

Il est nécessaire d'augmenter la bonification «agrégé» d'au moins 30 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés «lycée», ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés «lycée» et bénéficier de la bonification: **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés «lycée» contrairement aux PLP et aux COP.

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux «lycée».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	51,0	0,0	51,0	120,0	120,0	120,0	120,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	51,0	75,0	126,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	51,0	150,0	201,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		120,0	120,0	120,0	120,0	Total
				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	151,0	0,0	151,0	130,0	130,0	130,0	130,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	151,0	75,0	226,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	151,0	150,0	301,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		130,0	130,0	130,0	130,0	Total
				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	51,0	0,0	51,0	120,0	120,0	120,0	120,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	51,0	75,0	126,0	0,0	51,0	51,0	51,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	51,0	150,0	201,0	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		120,0	171,0	246,0	321,0	Total
				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Certifié	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Certifié	Certifié	Agrégré	Agrégré	

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	151,0	0,0	151,0	130,0	130,0	130,0	130,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	151,0	75,0	226,0	0,0	151,0	151,0	151,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	151,0	150,0	301,0	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		130,0	281,0	356,0	431,0	Total
				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Certifié	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Certifié	Agrégré	Agrégré	Agrégré	

Amiens

Actuellement, près d'un agrégé de l'académie sur cinq est affecté au collège, ce qui correspond à la moyenne nationale et n'a rien d'une situation « exceptionnelle » au sens des textes en vigueur. Par ailleurs près d'un quart des stagiaires agrégés sont affectés au collège.

Les simulations montrent clairement que l'agrégé demandant un lycée est très nettement défavorisé par rapport à un certifié qui, formulant des vœux « tout type », bénéficie de bonifications familiales et professionnelles : le certifié obtient le lycée dans 63 % des cas. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux « lycée », on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle : dans 80 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée contre 37 % actuellement.



Titulaires
 ● Collège : 19 %
 ● Lycée : 81 %

Stagiaires
 ● Collège : 24,5 %
 ● Lycée : 73,6 %
 ● Autre : 1,9 %

Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Depuis 2009, elle représente 120 pts pour un établissement, une commune/groupe de communes ou un département.

Il est nécessaire d'augmenter la bonification « agrégé » d'au moins 31 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	90,2	0,0	90,2	120,0	120,0	120,0	120,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	90,2	100,0	190,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	90,2	200,0	290,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		120,0	120,0	120,0	120,0	Total
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	150,2	0,0	150,2	120,0	120,0	120,0	120,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	150,2	100,0	250,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	150,2	200,0	350,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		120,0	120,0	120,0	120,0	Total
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

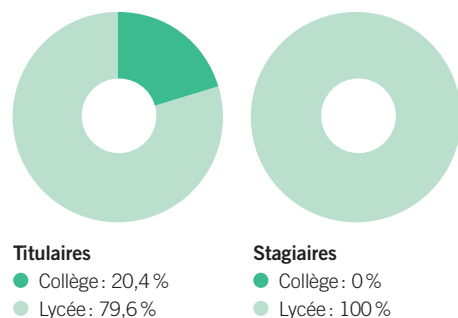
Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	90,2	0,0	90,2	120,0	120,0	120,0	120,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	90,2	100,0	190,2	0,0	90,2	90,2	90,2	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	90,2	200,0	290,2	0,0	0,0	100,0	200,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		120,0	210,2	310,2	410,2	Total
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	Certifié	Agrégé	Agrégé	

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	150,2	0,0	150,2	120,0	120,0	120,0	120,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	150,2	100,0	250,2	0,0	150,2	150,2	150,2	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	150,2	200,0	350,2	0,0	0,0	100,0	200,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		120,0	270,2	370,2	470,2	Total
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	Certifié	Agrégé	Agrégé	

Pour le mouvement, la situation faite aux agrégés est très favorable. Elle est parmi les meilleures au niveau national. Dans 84% des cas envisagés dans notre simulation, l'agrégé obtient le poste en lycée.



Bonification agrégée

Elle est fixée à 100 pts pour un établissement, 150 pts pour une commune/groupe de communes et 200 pts pour un département/académie.

Bonification MCS

Depuis 2011, l'agrégué victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Depuis 2011, les agrégés TZR sont affectés prioritairement en lycée.

Les agrégés TZR doivent réellement effectuer les remplacements sur des postes en lycée.

Bonifications familiales

Depuis 2011, l'agréé peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée » : **cette disposition est à conserver.**

Qui obtient l'affectation en lycée?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Qui obtient l'affectation en lycée ?				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Vœu géographique				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
« Commune / groupe de communes »				150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. Agr.
				0,0	50,2	50,2	50,2	Bonif. conj.
				0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
				150,0	200,2	275,2	350,2	Total
Certifié - Formule un vœu « tout type »								
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
Marié	50,2	0,0	50,2	Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
Marié + 1 enf.	50,2	75,0	125,2	Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
Marié + 2 enf.	50,2	150,0	200,2	Certifié	C = A	Agrégré	Agrégré	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

Qui obtient l'affectation en lycée?
Vœu géographique
« Département »

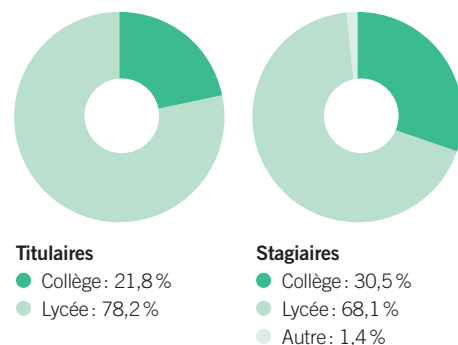
Qui obtient l'affectation en lycée ?				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Vœu géographique « Département »				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
				200,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. Agr.
				0,0	150,2	150,2	150,2	Bonif. conj.
				0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
				200	250,2	425,2	500,2	Total
Certifié - Formule un vœu « tout type »								
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	150,2	0,0	150,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	150,2	75,0	225,2	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	150,2	150,0	300,2	Certifié	Certifié	Agrégé	Agrégé	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

Bordeaux

Actuellement, plus d'un agrégé de l'académie sur cinq est affecté au collège, ce qui est supérieur à la moyenne nationale et n'a rien d'une situation «exceptionnelle» au sens des textes en vigueur. Près d'un tiers des stagiaires agrégés sont affectés au collège.

L'académie de Bordeaux fait un sort correct aux agrégés demandant une affectation en lycée par une bonification spécifique élevée. Mais si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux «lycée», on constaterait une amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle : dans 90 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée contre 63 % actuellement.

De plus, les agrégés pourraient être départagés par les différents éléments du barème, donc sur des critères autres que les seules anciennetés et plus équitables.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 250 pts pour une commune/ groupe de communes ou un département.

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés «lycée», ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés «lycée» et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés «lycée».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux «lycée».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	50,2	0,0	50,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	50,2	100,0	150,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	50,2	200,0	250,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	150,2	0,0	150,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	150,2	100,0	250,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
Marié + 2 enf.	150,2	200,0	350,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	50,2	0,0	50,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	50,2	100,0	150,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	50,2	200,0	250,2	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

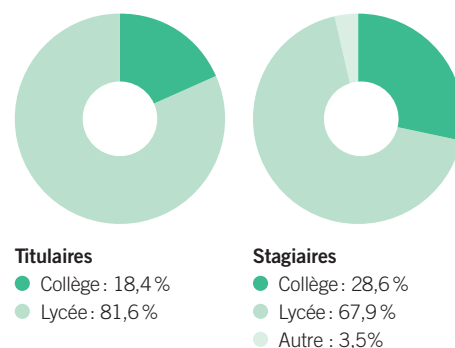
Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	150,2	0,0	150,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	150,2	100,0	250,2	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	150,2	200,0	350,2	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Caen

Actuellement, moins d'un agrégé de l'académie sur cinq est affecté au collège, ce qui est inférieur à la moyenne nationale mais n'a rien d'une situation «exceptionnelle» au sens des textes en vigueur. Près d'un tiers des stagiaires agrégés sont affectés au collège.

Le sort fait actuellement aux agrégés demandant des affectations en lycée est ambivalent. Favorable pour des vœux «commune» mais défavorable pour les vœux «département». Or ce sont les vœux «département» qui vont départager l'essentiel des candidats.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux «lycée», on constaterait une amélioration de son affectation par rapport à la situation actuelle: dans 90% des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée contre 63% actuellement. De plus, les agrégés pourraient être départagés par les différents éléments du barème, donc sur des critères autres que les seules anciennetés et plus équitables.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 90 pts quel que soit le niveau géographique du vœu.

Il est nécessaire de fixer la bonification «agrégé» à 150 pts afin d'améliorer la situation des agrégés notamment célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés «lycée», ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés «lycée» et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés «lycée».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux «lycée».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié	30,2	0,0	30,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	30,2	0,0	30,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	30,2	0,0	30,2	90,0	90,0	90,0	90,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié	90,2	0,0	90,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	90,2	25,0	115,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	90,2	50,0	140,2	90,0	90,0	90,0	90,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié	30,2	0,0	30,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	30,2	0,0	30,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	30,2	0,0	30,2	90,0	90,0	90,0	90,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

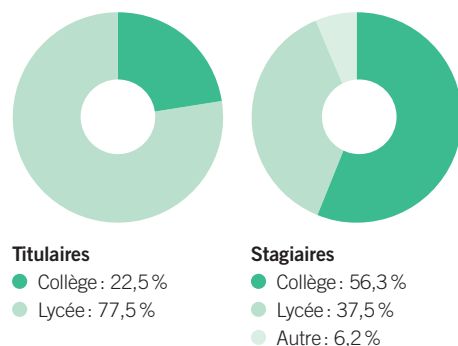
Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié	90,2	0,0	90,2	0,0	90,2	90,2	90,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	90,2	25,0	115,2	0,0	0,0	25,0	50,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	90,2	50,0	140,2	90,0	180,2	205,2	230,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

Clermont-Ferrand

Actuellement, plus d'un agrégé de l'académie sur cinq est affecté au collège, ce qui est supérieur à la moyenne nationale et n'a rien d'une situation «exceptionnelle» au sens des textes en vigueur. Plus de la moitié des stagiaires agrégés sont affectés au collège.

Les simulations montrent clairement que l'agrégé demandant un lycée est très nettement défavorisé par rapport à un certifié qui, formulant des vœux «tout type», bénéficie de bonifications familiales et professionnelles: le certifié obtient le lycée dans 63 % des cas. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux «lycée», on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle: dans 78 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée contre 37 % actuellement.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Depuis 2012, elle représente 120 pts pour un établissement, une commune/groupe de communes ou un département.

Il est nécessaire de fixer la bonification «agrégé» à au moins 151 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés «lycée», ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés «lycée» et bénéficier de la bonification: **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés «lycée».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux «lycée».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
Marié	50,2	0,0	50,2	Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
Marié + 1 enf.	50,2	100,0	150,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
Marié + 2 enf.	50,2	200,0	250,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total				120,0	120,0	120,0	120,0	Total

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
Marié	150,2	0,0	150,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
Marié + 1 enf.	150,2	100,0	250,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
Marié + 2 enf.	150,2	200,0	350,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total				120,0	120,0	120,0	120,0	Total

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
Marié	50,2	0,0	50,2	Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
Marié + 1 enf.	50,2	100,0	150,2	Certifié	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
Marié + 2 enf.	50,2	200,0	250,2	Certifié	Certifié	Agrégré	Agrégré	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total				120,0	170,2	270,2	370,2	Total

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

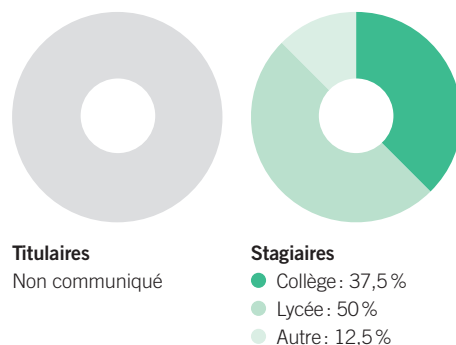
Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
Marié	150,2	0,0	150,2	Certifié	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
Marié + 1 enf.	150,2	100,0	250,2	Certifié	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
Marié + 2 enf.	150,2	200,0	350,2	Certifié	Certifié	Agrégré	Agrégré	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total				120,0	270,2	370,2	470,2	Total

Corse

Actuellement, plus d'un tiers des stagiaires agrégés de l'académie sont affectés au collège. Nous ne disposons pas des données concernant les titulaires.

Les simulations montrent clairement que l'agrégé demandant un lycée est très nettement défavorisé par rapport à un certifié qui, formulant des vœux « tout type », bénéficie de bonifications familiales et professionnelles : le certifié obtient le lycée dans 63 % des cas. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux « lycée », on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle : dans 85 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée contre 37 % actuellement.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 90 pts pour un établissement et une commune ; 150 pts pour un département. Il est nécessaire d'augmenter les bonifications « agrégé » d'au moins 20 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : cette disposition est à conserver.

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	30,2	0,0	30,2	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	30,2	75,0	105,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	30,2	150,0	180,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	90,0	90,0	90,0	90,0	Total

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	150,2	0,0	150,2	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	150,2	75,0	225,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	150,2	150,0	300,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	150,0	150,0	150,0	150,0	Total

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	30,2	0,0	30,2	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	30,2	0,0	30,2	0,0	30,2	30,2	30,2	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	30,2	75,0	105,2	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	90,0	120,2	195,2	270,2	Total

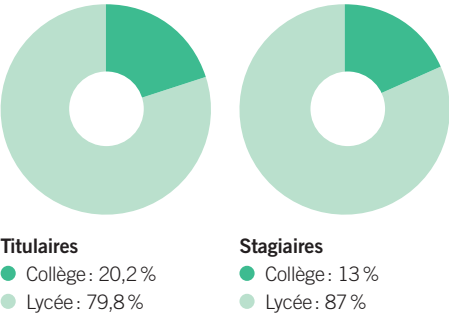
Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	150,2	0,0	150,2	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	150,2	75,0	225,2	0,0	150,2	150,2	150,2	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	150,2	150,0	300,2	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	150,0	300,2	375,2	450,2	Total

Créteil

Actuellement, un agrégé sur cinq est affecté au collège, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale mais les stagiaires ne sont que 13 % au collège.

Pour le mouvement, la situation faite aux agrégés est très favorable. Elle est parmi les meilleures au niveau national. Dans 97 % des cas envisagés dans notre simulation, l'agrégé obtient le poste en lycée.



Situation pour le mouvement 2013
Propositions d'amélioration

Bonification agrégé
Elle est fixée à 200 pts quelle que soit l'amplitude géographique du vœu.

Bonifications professionnelles
L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS
L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : cette disposition est à conserver.

Affectation des TZR
Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales
Depuis 2010, l'agrégé peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée » : cette disposition est à conserver.

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	50,2	0,0	50,2	200,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	50,2	50,0	100,2	0,0	50,2	50,2	50,2	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	50,2	100,0	150,2	0,0	0,0	50,0	100,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	200,0	250,2	300,2	350,2	Total
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	150,2	0,0	90,2	200,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	150,2	50,0	165,2	0,0	150,2	150,2	150,2	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	150,2	100,0	240,2	0,0	0,0	50,0	100,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	200,0	350,2	400,2	450,2	Total
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	

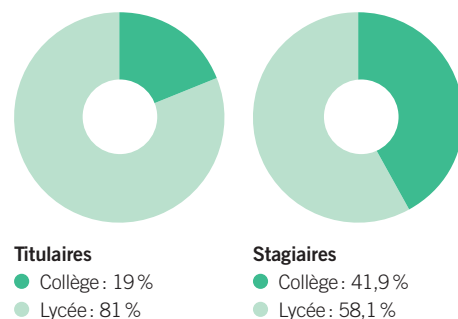
Dijon

Le pourcentage d'agrégés titulaires affectés au collège est l'un des plus bas et se rapproche de la moyenne nationale. Cependant, près de la moitié des stagiaires agrégés sont au collège.

On pourrait croire que la situation des agrégés est assez favorable dans l'académie de Dijon mais elle est trompeuse. En effet, dès qu'un vœu « groupe de communes » (très fréquent) ou « département » est formulé par un certifié, celui-ci obtient systématiquement le lycée à la place de l'agrégé.

L'agrégé demandant un lycée est donc très nettement défavorisé par rapport au certifié qui, formulant des vœux « tout type », bénéficie de bonifications familiales et professionnelles. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux « lycée », on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle : dans 90 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 200 pts quel que soit le niveau géographique du vœu.

Bonifications professionnelles

L'agrégé, comme le certifié, peut en bénéficier sur tous ses vœux : **cette disposition doit être limitée aux agrégés pour les vœux typés « lycées ».**

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR sont affectés prioritairement en lycée.

Les agrégés TZR doivent réellement effectuer les remplacements sur des postes en lycée.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux typés « lycée ».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	90,2	0,0	90,2	200,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	90,2	100,0	190,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	90,2	200,0	290,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		200,0	200,0	200,0	200,0	Total
Total				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	550,2	0,0	550,2	200,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	550,2	100,0	650,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	550,2	200,0	750,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		200,0	200,0	200,0	200,0	Total
Total				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	90,2	0,0	90,2	200,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	90,2	100,0	190,2	0,0	90,2	90,2	90,2	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	90,2	200,0	290,2	0,0	0,0	100,0	200,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		200,0	290,2	390,2	490,2	Total
Total				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Certifié	C = A	Agrégré	Agrégré	

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	150,2	0,0	150,2	200,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	150,2	75,0	225,2	0,0	150,2	150,2	150,2	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	150,2	150,0	300,2	0,0	0,0	100,0	200,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		200,0	350,2	450,2	550,2	Total
Total				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Agrégré	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Certifié	Agrégré	Agrégré	Agrégré	
				Certifié	Agrégré	Agrégré	Agrégré	

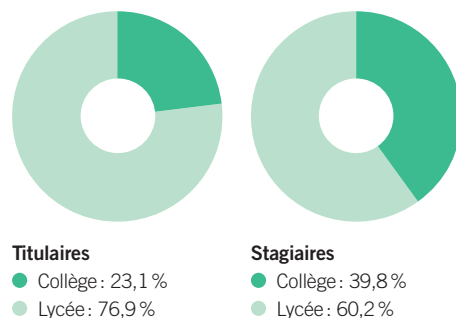
Grenoble

Actuellement près d'un quart des agrégés de l'académie sont affectés au collège ce qui est supérieur à la moyenne nationale et n'a rien d'une situation «exceptionnelle» au sens des textes en vigueur. Plus d'un tiers des stagiaires sont affectés au collège.

Les simulations montrent clairement que l'agrégé demandant un lycée est très nettement défavorisé par rapport à un certifié qui, formulant des vœux «tout type», bénéficie de bonifications familiales et professionnelles: le certifié obtient le lycée dans 75 % des cas. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

La circulaire 2013 précise cependant qu'un «agrégé affecté dans le cadre d'un vœu groupement de communes sera affecté préférentiellement en lycée s'il en a exprimé le souhait (vœu indicatif portant sur des lycées)» mais avec quelle réalité concrète pour cette affectation hors-barème?

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications familiales sur ses vœux «lycée», on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle: dans 75 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée contre 25 % actuellement.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 90 pts pour une commune/ groupe de communes, un département ou l'académie.

Il est nécessaire de fixer la bonification «agrégé» a au moins 151 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés «lycée», ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés «lycée» et bénéficier de la bonification: **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés «lycée».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux «lycée».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune/ groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »			
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé
Marié	150,2	0,0	150,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié
Marié + 1 enf.	150,2	50,0	200,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié
Marié + 2 enf.	150,2	100,0	250,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié
Bonif. conj.		Bonif. enf.					
Total							

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »			
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé
Marié	150,2	0,0	150,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié
Marié + 1 enf.	150,2	50,0	200,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié
Marié + 2 enf.	150,2	100,0	250,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié
Bonif. conj.		Bonif. enf.					
Total							

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune/ groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »			
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé
Marié	150,2	0,0	150,2	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé
Marié + 1 enf.	150,2	50,0	200,2	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé
Marié + 2 enf.	150,2	100,0	250,2	Certifié	Certifié	Agrégé	Agrégé
Bonif. conj.		Bonif. enf.					
Total							

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »			
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé
Marié	150,2	0,0	150,2	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé
Marié + 1 enf.	150,2	50,0	200,2	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé
Marié + 2 enf.	150,2	100,0	250,2	Certifié	Certifié	Agrégé	Agrégé
Bonif. conj.		Bonif. enf.					
Total							

Guadeloupe

Les simulations montrent clairement que l'agrégé demandant un lycée est très nettement défavorisé par rapport à un certifié qui, formulant des vœux « tout type », bénéficie de bonifications familiales et professionnelles : le certifié obtient le lycée dans 63 % des cas. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux « lycée », on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle : dans 78 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée contre 37 % actuellement.



Titulaires
Non communiqué



Stagiaires
Non communiqué

Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 100 pts quel que soit le niveau géographique.

Il est nécessaire de fixer la bonification « agrégé » au moins à 121 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS doit pouvoir ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : ce qui n'est pas le cas actuellement.

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	Bonif. Agr.
Marié	50,2	0,0	50,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	50,2	50,0	100,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	50,2	100,0	150,2	100,0	100,0	100,0	100,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	Bonif. Agr.
Marié	120,2	0,0	120,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	120,2	50,0	170,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	120,2	100,0	220,2	100,0	100,0	100,0	100,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	Bonif. Agr.
Marié	50,2	0,0	50,2	0,0	50,2	50,2	50,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	50,2	50,0	100,2	0,0	0,0	50,0	100,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	50,2	100,0	150,2	100,0	150,2	200,2	250,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	Bonif. Agr.
Marié	120,2	0,0	120,2	0,0	120,2	120,2	120,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	120,2	50,0	170,2	0,0	0,0	50,0	100,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	120,2	100,0	220,2	100,0	220,2	270,2	320,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Guyane

Les simulations montrent clairement que l'agrégé demandant un lycée est très nettement défavorisé par rapport à un certifié qui, formulant des vœux « tout type », bénéficie de bonifications familiales et professionnelles : le certifié obtient le lycée dans 75 % des cas. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux « lycée », on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle : dans 63 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée contre 25 % actuellement.



Titulaires
Non communiqué



Stagiaires
Non communiqué

Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 90 pts quel que soit le niveau géographique.

Il est nécessaire de fixer la bonification « agrégé » au moins à 151 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	150,2	0,0	150,2	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	150,2	100,0	250,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	150,2	200,0	350,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	90,0	90,0	90,0	90,0	Total

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	150,2	0,0	150,2	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	150,2	100,0	250,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	150,2	200,0	350,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	90,0	90,0	90,0	90,0	Total

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	150,2	0,0	150,2	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	150,2	100,0	250,2	0,0	150,2	150,2	150,2	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	150,2	200,0	350,2	0,0	0,0	100,0	200,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	90,0	240,2	340,2	440,2	Total

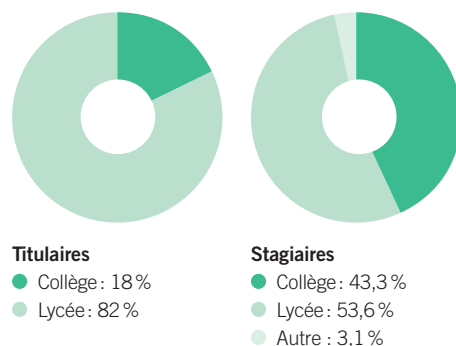
Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	150,2	0,0	150,2	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	150,2	100,0	250,2	0,0	150,2	150,2	150,2	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	150,2	200,0	350,2	0,0	0,0	100,0	200,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	90,0	240,2	340,2	440,2	Total

Lille

La part des agrégés affectés au collège est inférieure à la moyenne nationale d'un point mais n'a encore rien d'une situation «exceptionnelle» au sens des textes en vigueur.
Par ailleurs, les stagiaires agrégés sont plus d'un tiers à être affectés au collège.

Autoriser l'agrégé à bénéficier de ses autres bonifications sur ses vœux typés « lycée » permettrait de départager les agrégés selon des critères autres que les anciennetés et plus équitables.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 300 pts quel que soit le niveau géographique : **elle doit être maintenue à ce niveau (si les bonifications familiales n'augmentent pas).**

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	300,0	300,0	300,0	300,0	Bonif. Agr.
Marié	50,2	0,0	50,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	50,2	75,0	125,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	50,2	150,0	200,2	300,0	300,0	300,0	300,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	300,0	300,0	300,0	300,0	Bonif. Agr.
Marié	50,2	0,0	50,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	50,2	75,0	125,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	50,2	150,0	200,2	300,0	300,0	300,0	300,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	300,0	300,0	300,0	300,0	Bonif. Agr.
Marié	50,2	0,0	50,2	0,0	50,2	50,2	50,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	50,2	75,0	125,2	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	50,2	150,0	200,2	300,0	350,2	425,2	500,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	300,0	300,0	300,0	300,0	Bonif. Agr.
Marié	50,2	0,0	50,2	0,0	50,2	50,2	50,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	50,2	75,0	125,2	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	50,2	150,0	200,2	300,0	350,2	425,2	500,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

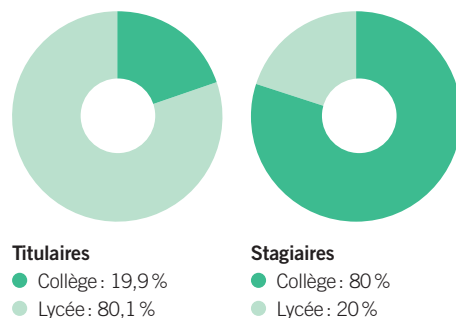
Limoges

Actuellement, près d'un agrégé de l'académie sur cinq est affecté en collège, ce qui est identique à la moyenne nationale et n'a rien d'une situation «exceptionnelle» au sens des textes en vigueur. Les stagiaires agrégés affectés en collège sont quatre sur cinq, une situation très défavorable.

On pourrait croire que la situation des agrégés est assez favorable dans l'académie de Limoges mais elle est trompeuse. En effet, dès qu'un certifié est marié avec un enfant (cas très fréquent), celui-ci obtient systématiquement le lycée à la place de l'agrégé.

L'agrégé demandant un lycée est donc très nettement défavorisé par rapport au certifié qui, formulant des vœux «tout type», bénéficie de bonifications familiales et professionnelles. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux «lycée», on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle: dans plus de 80 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 90 pts pour une commune/ groupe de communes et 140 pts pour un département ou l'académie.

Il est nécessaire d'augmenter la bonification «agrégé» d'au moins 21 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés «lycée», ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés «lycée» et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés «lycée».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux «lycée».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	30,2	0,0	30,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	30,2	75,0	105,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
Marié + 2 enf.	30,2	150,0	180,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	90,2	0,0	90,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	90,2	75,0	165,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
Marié + 2 enf.	90,2	150,0	240,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	30,2	0,0	30,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	30,2	75,0	105,2	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	30,2	150,0	180,2	Certifié	Certifié	Agrégé	Agrégé	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	90,2	0,0	90,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	90,2	75,0	165,2	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	90,2	150,0	240,2	Certifié	Certifié	Agrégé	Agrégé	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

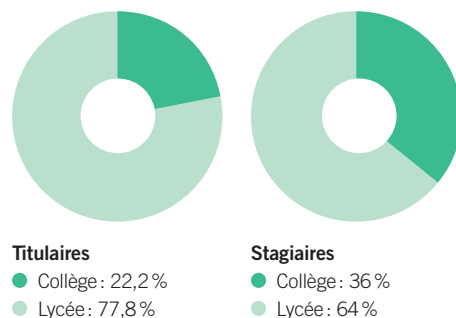
Lyon

Actuellement, plus d'un agrégé de l'académie sur cinq est affecté en collège, ce qui est supérieur à la moyenne nationale et n'a rien d'une situation «exceptionnelle» au sens des textes en vigueur. Les stagiaires agrégés au collège représentent un tiers du total des stagiaires agrégés.

On pourrait croire que la situation des agrégés est assez favorable dans l'académie de Lyon mais elle est trompeuse. En effet, dès qu'un vœu «département» est formulé par un certifié, celui-ci obtient systématiquement le lycée à la place de l'agrégé.

L'agrégé demandant un lycée est donc très nettement défavorisé par rapport au certifié qui, formulant des vœux «tout type», bénéficie de bonifications familiales et professionnelles. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux «lycée», on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle: dans plus de 80 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 100 pts pour une commune/ groupe de communes, département ou académie.

Il est nécessaire de fixer la bonification «agrégé» au moins à 151 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés «lycée», ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés «lycée» et bénéficier de la bonification: **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés «lycée».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux «lycée».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	Bonif. Agr.
Marié	40,2	0,0	40,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	40,2	50,0	90,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	40,2	100,0	140,2	100,0	100,0	100,0	100,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	Bonif. Agr.
Marié	100,2	0,0	100,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	100,2	50,0	150,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	100,2	100,0	200,2	100,0	100,0	100,0	100,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	Bonif. Agr.
Marié	40,2	0,0	40,2	0,0	40,2	40,2	40,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	40,2	50,0	90,2	0,0	0,0	50,0	100,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	40,2	100,0	140,2	100,0	140,2	190,2	240,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	Bonif. Agr.
Marié	100,2	0,0	100,2	0,0	100,2	100,2	100,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	100,2	50,0	150,2	0,0	0,0	50,0	100,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	100,2	100,0	200,2	100,0	200,2	250,2	300,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Martinique

On pourrait croire que la situation des agrégés est assez favorable dans l'académie de la Martinique mais elle est trompeuse. En effet, dès qu'un certifié est marié avec un enfant (cas très fréquent), celui-ci obtient systématiquement le lycée à la place de l'agrégé.

L'agrégé demandant un lycée est donc nettement défavorisé par rapport au certifié qui, formulant des vœux «tout type», bénéficie de bonifications familiales et professionnelles. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux «lycée», on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle : dans plus de 88% des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée.



Titulaires
Non communiqué



Stagiaires
Non communiqué

Situation pour le mouvement 2011¹

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 150 pts pour une commune, un département ou l'académie.

Il est nécessaire de fixer la bonification «agrégé» au moins à 181 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés «lycée», ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés «lycée» et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés «lycée».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux «lycée».

1. Notre proposition repose sur les données 2011, les données 2013 n'étant pas disponibles à la consultation.

Simulation

La simulation suivante repose sur les données 2011, les données 2013 n'étant pas disponibles à la consultation.

Qui obtient l'affectation en lycée ?

Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. Agr.
Marié	30,0	0,0	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	30,0	75,0	105,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	30,0	150,0	180,0	150,0	150,0	150,0	150,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Qui obtient l'affectation en lycée ?

Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. Agr.
Marié	90,2	0,0	90,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	90,2	75,0	165,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	90,2	150,0	240,2	150,0	150,0	150,0	150,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Simulation avec prise en compte des bonifications familiales pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?

Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. Agr.
Marié	30,0	0,0	30,0	0,0	30,0	30,0	30,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	30,0	75,0	105,0	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	30,0	150,0	180,0	150,0	180,0	255,0	330,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Qui obtient l'affectation en lycée ?

Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. Agr.
Marié	90,2	0,0	90,2	0,0	90,2	90,2	90,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	90,2	75,0	165,2	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	90,2	150,0	240,2	150,0	240,2	315,2	390,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Mayotte

La situation des agrégés à Mayotte est particulièrement défavorable. Quels que soient sa situation et ses vœux, il est très nettement défavorisé par rapport au certifié qui, formulant des vœux « tout type », bénéficie de bonifications familiales et professionnelles. Difficile d’affirmer alors que la priorité d’affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l’agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux « lycée », avec une augmentation significative de la bonification « agrégé », on constaterait une très nette amélioration de l’affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle.



Titulaires
Non communiqué

Stagiaires
Non communiqué

Situation pour le mouvement 2013
Propositions d'amélioration

Bonification agrégé
Elle représente 90 pts uniquement pour un vœu établissement.
Il est nécessaire de fixer la bonification « agrégé » au moins à 201 pts, valable sur tous les vœux typés « lycée ».

Bonifications professionnelles
L’agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n’est pas le cas actuellement.

Bonification MCS
L’agrégé victime d’une MCS doit pouvoir ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : ce qui n’est pas le cas actuellement.

Affectation des TZR
Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n’est prévu actuellement.

Bonifications familiales
L’agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ». **Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».**

Simulation

Qui obtient l’affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
90,0	90,0	90,0	90,0	Total

Certifié - Formule un vœu « tout type »			
Célibataire	0,0	0,0	0,0
Marié	200,2	0,0	200,2
Marié + 1 enf.	200,2	100,0	300,2
Marié + 2 enf.	200,2	200,0	400,2
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total

Simulation avec prise en compte des bonifications familiales pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l’affectation en lycée ?
Simulation avec prise en compte des bonification familiales
« Commune / groupe de communes »

Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
0,0	200,2	200,2	200,2	Bonif. conj.
0,0	0,0	100,0	200,0	Bonif. enf.
90,0	290,2	390,2	490,2	Total

Certifié - Formule un vœu « tout type »			
Célibataire	0,0	0,0	0,0
Marié	200,2	0,0	200,2
Marié + 1 enf.	200,2	100,0	300,2
Marié + 2 enf.	200,2	200,0	400,2
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total

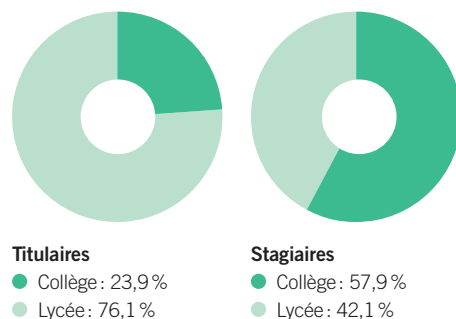
Montpellier

Actuellement, près d'un quart des agrégés de l'académie sont affectés au collège, ce qui est supérieur à la moyenne nationale et n'a rien d'une situation «exceptionnelle» au sens des textes en vigueur. Plus de la moitié des agrégés stagiaires sont au collège.

On pourrait croire que la situation des agrégés est assez favorable dans l'académie de Montpellier mais elle est trompeuse. En effet, dès qu'un vœu «département» est formulé par un certifié, celui-ci obtient systématiquement le lycée à la place de l'agrégé.

L'agrégé demandant un lycée est donc très nettement défavorisé par rapport au certifié qui, formulant des vœux «tout type», bénéficie de bonifications familiales et professionnelles. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux «lycée», on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle: dans plus de 80 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 100 pts pour un établissement et 150 pts pour une commune/groupe de communes, un département ou l'académie.

Il est nécessaire de fixer la bonification «agrégé» au moins à 230 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés «lycée», ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés «lycée» et bénéficier de la bonification: **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés «lycée».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux «lycée».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune/ groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. Agr.
Marié	50,2	0,0	50,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	50,2	75,0	125,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	50,2	150,0	200,2	150,0	150,0	150,0	150,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. Agr.
Marié	150,2	0,0	150,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	150,2	75,0	225,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	150,2	150,0	300,2	150,0	150,0	150,0	150,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune/ groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. Agr.
Marié	50,2	0,0	50,2	0,0	50,2	50,2	50,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	50,2	75,0	125,2	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	50,2	150,0	200,2	150,0	200,2	275,2	350,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

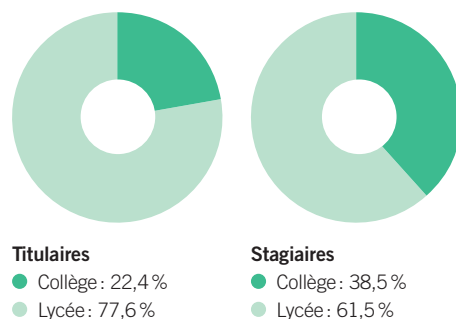
Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. Agr.
Marié	150,2	0,0	150,2	0,0	150,2	150,2	150,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	150,2	75,0	225,2	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	150,2	150,0	300,2	150,0	300,2	375,2	450,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Nancy-Metz

Actuellement, près d'un quart des agrégés de l'académie sont affectés au collège, ce qui est supérieur à la moyenne nationale et n'a rien d'une situation « exceptionnelle » au sens des textes en vigueur. Plus d'un tiers des agrégés stagiaires sont au collège.

On pourrait croire que la situation des agrégés est plutôt favorable dans l'académie de Nancy-Metz mais elle oblige l'agrégé à formuler un vœu typé « lycée » à l'échelle d'un département. En cas de vœu plus restreint géographiquement, l'agrégé demandant un lycée est nettement défavorisé par rapport au certifié qui, formulant des vœux « tout type », bénéficie de bonifications familiales et professionnelles. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux « lycée », on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle : dans plus de 90 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée.



Situation pour le mouvement 2012¹

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 100 pts pour un établissement ou une commune/groupe de communes et 200 pts pour un département ou l'académie.

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».

1. Notre proposition repose sur les données 2012, les données 2013 n'étant pas disponibles à la consultation.

Simulation

La simulation suivante repose sur les données 2012, les données 2013 n'étant pas disponibles à la consultation.

Qui obtient l'affectation en lycée ?

Vœu géographique
« Commune/ groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	70,3	0,0	70,3	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	70,3	50,0	120,3	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
Marié + 2 enf.	70,3	100,0	170,3	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

Qui obtient l'affectation en lycée ?

Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	70,3	0,0	70,3	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	70,3	50,0	120,3	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	70,3	100,0	170,3	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

Simulation avec prise en compte des bonifications familiales pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?

Vœu géographique
« Commune/ groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	70,3	0,0	70,3	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	70,3	50,0	120,3	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	70,3	100,0	170,3	Certifié	C = A	Agrégé	Agrégé	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

Qui obtient l'affectation en lycée ?

Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	70,3	0,0	70,3	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	70,3	50,0	120,3	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	70,3	100,0	170,3	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total					

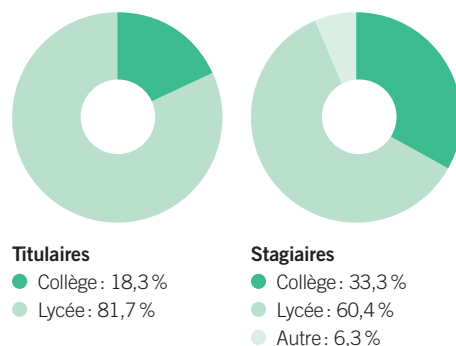
Nantes

Actuellement, moins d'un quart des agrégés de l'académie sont affectés au collège, ce qui est inférieur à la moyenne nationale mais n'a encore rien d'une situation « exceptionnelle » au sens des textes en vigueur. Plus d'un tiers des agrégés stagiaires sont au collège.

On pourrait croire que la situation des agrégés est assez favorable dans l'académie de Nantes mais elle est trompeuse. En effet, dès qu'un vœu « département » est formulé par un certifié, celui-ci obtient systématiquement le lycée à la place de l'agrégé.

L'agrégé demandant un lycée est donc très nettement défavorisé par rapport au certifié qui, formulant des vœux « tout type », bénéficie de bonifications familiales et professionnelles. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux « lycée », on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle : dans plus de 90 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 200 pts quel que soit l'échelle géographique du vœu.

Il est nécessaire de fixer la bonification « agrégé » au moins à 252 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	50,2	0,0	50,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	50,2	51,0	101,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	50,2	102,0	152,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
200,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. Agr.
0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
200,0	200,0	200,0	200,0	Total

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	150,2	0,0	150,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	150,2	101,0	251,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
Marié + 2 enf.	150,2	202,0	352,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
200,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. Agr.
0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
200,0	200,0	200,0	200,0	Total

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	50,2	0,0	50,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	50,2	51,0	101,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	50,2	102,0	152,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
200,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. Agr.
0,0	50,2	50,2	50,2	Bonif. conj.
0,0	0,0	51,0	102,0	Bonif. enf.
200,0	250,2	301,2	352,2	Total

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	150,2	0,0	150,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	150,2	101,0	251,2	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	150,2	202,0	352,2	Certifié	Certifié	Agrégé	Agrégé	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

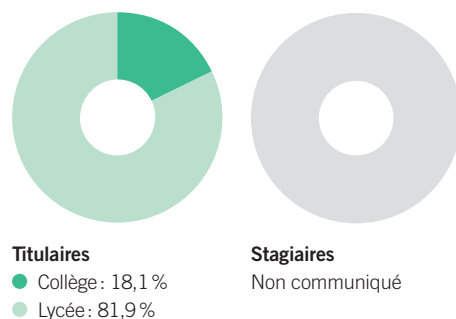
Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
200,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. Agr.
0,0	150,2	150,2	150,2	Bonif. conj.
0,0	0,0	101,0	202,0	Bonif. enf.
200,0	350,2	451,2	552,2	Total

Nice

Actuellement, près d'un agrégé de l'académie sur cinq est affecté en collège, ce qui est identique à la moyenne nationale et n'a rien d'une situation « exceptionnelle » au sens des textes en vigueur.

La situation des agrégés à Nice est particulièrement défavorable. Quels que soient sa situation et ses vœux, il est très nettement défavorisé par rapport au certifié qui, formulant des vœux « tout type », bénéficie de bonifications familiales et professionnelles. D'autant que, dès qu'il est affecté en lycée, l'agrégé ne peut plus bénéficier de la bonification « agrégé », perdant ainsi tout droit à la mobilité. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux « lycée », on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle : dans plus de 80 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 130 pts pour un établissement, 150 pts pour une commune/groupe de communes, 185 pts pour un département/académie. Elles ne sont attribuées qu'aux agrégés en poste en collège ou LP.

Il est nécessaire de fixer la bonification « agrégé » au moins à 201 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Il est indispensable de permettre à tous les agrégés, y compris déjà affectés en lycée, d'en bénéficier sur tous leurs vœux typés « lycée » afin de respecter leur droit à la mobilité et de rétablir une égalité de traitement.

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	100,2	0,0	100,2	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	100,2	75,0	175,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	100,2	150,0	250,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		150,0	150,0	150,0	150,0	Total
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	200,2	0,0	200,2	185,0	185,0	185,0	185,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	200,2	75,0	275,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	200,2	150,0	350,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		185,0	185,0	185,0	185,0	Total
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
				Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

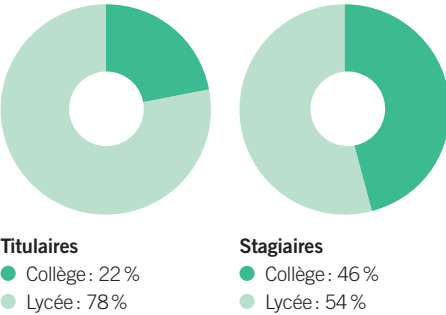
Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	100,2	0,0	100,2	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	100,2	75,0	175,2	0,0	100,2	100,2	100,2	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	100,2	150,0	250,2	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		150,0	250,2	325,2	400,2	Total
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	C = A	Agrégé	Agrégé	

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	200,2	0,0	200,2	185,0	185,0	185,0	185,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	200,2	75,0	275,2	0,0	200,2	200,2	200,2	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	200,2	150,0	350,2	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		185,0	385,2	460,2	535,2	Total
				Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
				Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	

Orléans-Tours

Actuellement, la situation faite aux agrégés est très favorable. Elle est parmi les meilleures au niveau national. Dans 78 % des cas envisagés dans notre simulation, l'agrégé obtient le poste en lycée. Pour le moment, cette bonne tendance n'a malheureusement pas d'effet sur la répartition des agrégés puisque près d'un quart d'entre eux sont au collège. Par ailleurs, près de la moitié des stagiaires sont affectés au collège.



Situation pour le mouvement 2013 Propositions d'amélioration

Bonification agrégé
Elle est fixée à 90 pts quelle que soit l'amplitude géographique du vœu.
Une bonification « agrégé » à 151 pts améliorerait la situation des agrégés célibataires.

Bonifications professionnelles
Depuis 2011, l'agrégé peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée » : **cette disposition est à conserver.**

Bonification MCS
Depuis 2010, l'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR
Depuis 2010, les agrégés TZR sont affectés prioritairement en lycée.
Les agrégés TZR doivent réellement effectuer les remplacements sur des postes en lycée.

Bonifications familiales
Depuis 2009, l'agrégé peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée » : **cette disposition est à conserver.**

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
0,0	30,2	30,2	30,2	Bonif. conj.
0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
90,0	120,2	195,2	270,2	Total
Certifié - Formule un vœu « tout type »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé
Marié	30,2	0,0	30,2	Agrégé
Marié + 1 enf.	30,2	75,0	105,2	Certifié
Marié + 2 enf.	30,2	150,0	180,2	Certifié
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		
			Total	

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

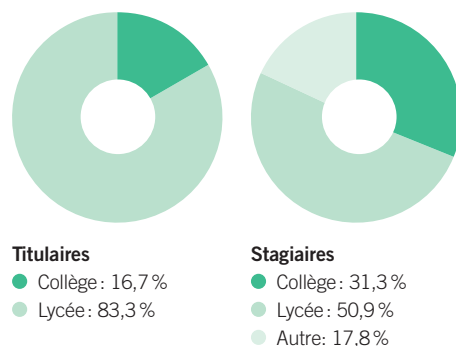
Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
0,0	90,2	90,2	90,2	Bonif. conj.
0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
90,0	180,2	255,2	330,2	Total
Certifié - Formule un vœu « tout type »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé
Marié	90,2	0,0	90,2	Certifié
Marié + 1 enf.	90,2	75,0	165,2	Certifié
Marié + 2 enf.	90,2	150,0	240,2	Certifié
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		
			Total	

Paris

La proportion d'agrégés au collège est largement inférieure à la moyenne nationale, c'est le meilleur des résultats de toutes les académies. Les stagiaires sont en revanche encore près d'un tiers à être affectés au collège.

La solution mise en place par l'académie est de fixer la bonification « agrégé » à un niveau très supérieur aux bonifications familiales : elle permet de fait à l'agrégé d'obtenir le lycée (si l'on ne tient pas compte des bonifications professionnelles dont le certifié peut bénéficier sur ses vœux) et est à ce titre satisfaisante.

Autoriser l'agrégé à bénéficier de ses autres bonifications (familiales et professionnelles) sur ses vœux typés « lycée » permettrait de départager les agrégés selon des critères autres que les anciennetés et plus équitables.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 50 pts pour un établissement, 75 pts pour un arrondissement, 90 pts pour un groupe d'établissement, 100 pts pour l'académie.

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	0,0	0,0	0,0	75,0	75,0	75,0	75,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	0,0	20,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	0,0	40,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	75,0	75,0	75,0	75,0	Total

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	0,0	20,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	0,0	40,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	90,0	90,0	90,0	90,0	Total

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	0,0	0,0	0,0	75,0	75,0	75,0	75,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	0,0	20,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	0,0	40,0	40,0	0,0	0,0	20,0	40,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	75,0	75,0	95,0	115,0	Total

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Marié	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié + 1 enf.	0,0	20,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 2 enf.	0,0	40,0	40,0	0,0	0,0	20,0	40,0	Bonif. enf.
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	90,0	90,0	110,0	130,0	Total

Poitiers

Actuellement, un agrégé de l'académie sur cinq est affecté en collège, ce qui est supérieur à la moyenne nationale et n'a rien d'une situation « exceptionnelle » au sens des textes en vigueur. Près de la moitié des agrégés stagiaires sont affectés au collège.

On pourrait croire que la situation des agrégés est assez favorable dans l'académie de Poitiers mais elle est trompeuse. En effet, l'académie a mis en place une bonification « agrégé » de 500 pts, qui peut apparaître de prime abord très satisfaisante, mais l'a délibérément limitée au vœu « lycées de l'académie », la vidant ainsi de toute efficacité : rares sont les professeurs qui se risqueront à être affectés n'importe où géographiquement, l'essentiel d'entre eux ayant une vie familiale et sociale.

Or, dès qu'un vœu « département » est formulé par un certifié, celui-ci obtient systématiquement le lycée à la place de l'agrégé. L'agrégé demandant un lycée est donc très nettement défavorisé par rapport au certifié qui, formulant des vœux « tout type », bénéficie de bonifications familiales et professionnelles. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux « lycée », on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle : dans plus de 80 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée. Une autre solution, retenue par exemple par l'académie de Lille, serait de permettre aux agrégés de bénéficier des 500 pts quel que soit le niveau géographique de leurs vœux typés « lycée ».



Titulaires

- Collège : 21,3 %
- Lycée : 78,7 %

Stagiaires

- Collège : 48,2 %
- Lycée : 44,4 %
- Autre : 7,4 %

Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 140 pts « pour les professeurs agrégés demandant des postes en lycée » et « 500 points pour les professeurs agrégés faisant le vœu du type « lycée dans l'académie » : ACA Lycée (ce qui sous-entend tous les lycées de l'académie) : faire ce vœu signifie que n'importe quel lycée de l'académie peut être obtenu ».

Il est nécessaire que le bénéfice de la bonification « agrégé » de 500 pts soit élargi à l'ensemble des vœux typés « lycée ».

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS doit pouvoir ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : ce qui n'est pas le cas actuellement.

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	60,2	0,0	60,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	60,2	75,0	135,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	60,2	150,0	210,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	150,2	0,0	150,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
Marié + 1 enf.	150,2	75,0	225,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
Marié + 2 enf.	150,2	150,0	300,2	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	60,2	0,0	60,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	60,2	75,0	135,2	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	60,2	150,0	210,2	Certifié	Certifié	Agrégé	Agrégé	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

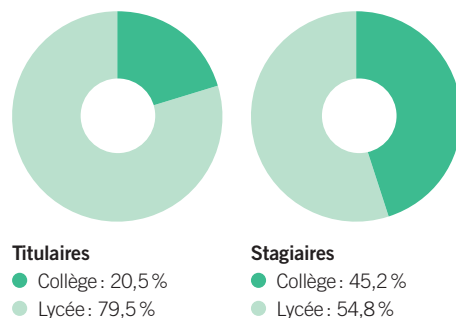
Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié	150,2	0,0	150,2	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 1 enf.	150,2	75,0	225,2	Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Marié + 2 enf.	150,2	150,0	300,2	Certifié	Certifié	Agrégé	Agrégé	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						
Total								

Reims

Actuellement, un agrégé de l'académie sur cinq est affecté en collège, le pourcentage de Reims est légèrement supérieur à la moyenne nationale et n'a rien d'une situation « exceptionnelle » au sens des textes en vigueur. Près de la moitié des stagiaires agrégés sont en collège.

La situation des agrégés à Reims pourrait apparaître assez satisfaisante, grâce à une bonification « agrégé » fixée à un niveau globalement correct. Néanmoins, l'agrégé est défavorisé par rapport au certifié qui, formulant des vœux « tout type », bénéficie de bonifications familiales et professionnelles, obtenant ainsi fréquemment un barème supérieur à l'agrégé, et particulièrement dès qu'il y a des années de séparation. D'autant que, dès qu'il est affecté en lycée, l'agrégé ne peut plus bénéficier de la bonification « agrégé », perdant ainsi tout droit à la mobilité.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux « lycée », on constaterait une nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle et cela permettrait de départager les agrégés selon des critères autres que les anciennetés et plus équitables.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 90 pts pour un établissement, 150 pts pour une commune/groupe de communes, 200 pts pour un département/académie.

Il est indispensable de permettre à tous les agrégés, y compris déjà affectés en lycée, de bénéficier de cette bonification sur tous leurs vœux typés « lycée » afin de respecter leur droit à la mobilité et de rétablir une égalité de traitement.

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	Bonif. Agr.
Marié	30,2	0,0	30,2	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	30,2	100,0	130,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	30,2	200,0	230,2	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	150,0	150,0	150,0	150,0	Total

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	Bonif. Agr.
Marié	90,2	0,0	90,2	200,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	90,2	100,0	190,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	90,2	200,0	290,2	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	200,0	200,0	200,0	200,0	Total

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	Bonif. Agr.
Marié	30,2	0,0	30,2	150,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	30,2	100,0	130,2	0,0	30,2	30,2	30,2	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	30,2	200,0	230,2	0,0	0,0	100,0	200,0	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	150,0	180,2	280,2	380,2	Total

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	Bonif. Agr.
Marié	90,2	0,0	90,2	200,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	90,2	100,0	190,2	0,0	90,2	90,2	90,2	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	90,2	200,0	290,2	0,0	0,0	100,0	200,0	
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total	200,0	290,2	390,2	490,2	Total

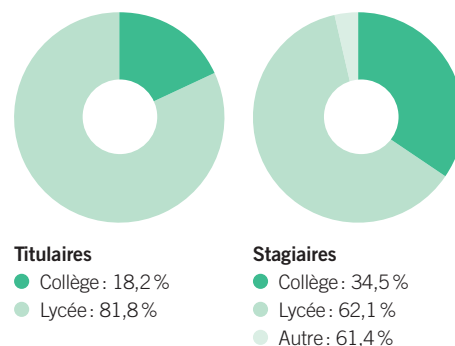
Rennes

Actuellement, moins d'un quart des agrégés de l'académie sont affectés au collège et le pourcentage de Rennes est inférieur à la moyenne nationale mais n'a encore rien d'une situation « exceptionnelle » au sens des textes en vigueur.

Plus d'un tiers des agrégés stagiaires sont au collège.

Les simulations montrent clairement que l'agrégé demandant un lycée est très nettement défavorisé par rapport à un certifié qui, formulant des vœux « tout type », bénéficie de bonifications familiales et professionnelles : le certifié obtient le lycée dans 63 % des cas. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux « lycée », on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle : dans 78 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée contre 37 % actuellement.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 90 pts quel que soit le niveau géographique du vœu.

Il est nécessaire de fixer la bonification « agrégé » au moins à 121 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié	30,2	0,0	30,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	30,2	75,0	105,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	30,2	150,0	180,2	90,0	90,0	90,0	90,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié	90,2	0,0	90,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	90,2	75,0	165,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	90,2	150,0	240,2	90,0	90,0	90,0	90,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié	30,2	0,0	30,2	0,0	30,2	30,2	30,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	30,2	75,0	105,2	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	30,2	150,0	180,2	90,0	120,2	195,2	270,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

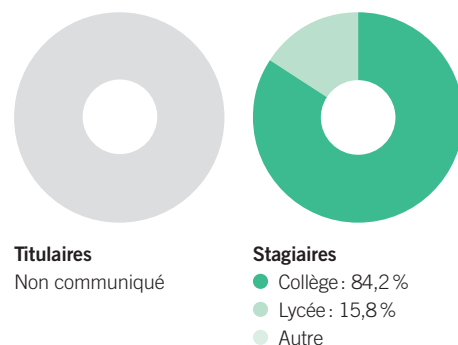
Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié	90,2	0,0	90,2	0,0	90,2	90,2	90,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	90,2	75,0	165,2	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	90,2	150,0	240,2	90,0	180,2	255,2	330,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Réunion

Nous ne disposons pas des chiffres concernant les titulaires mais plus de quatre agrégés stagiaires sur cinq sont affectés en collège.

Les simulations montrent clairement que l'agrégé demandant un lycée est très nettement défavorisé par rapport à un certifié qui, formulant des vœux « tout type », bénéficie de bonifications familiales et professionnelles : le certifié obtient le lycée dans 63 % des cas. Difficile d'affirmer alors que la priorité d'affectation des agrégés en lycée est respectée.

Si l'agrégé pouvait bénéficier de ses bonifications, notamment familiales, sur ses vœux « lycée », on constaterait une très nette amélioration de l'affectation des agrégés par rapport à la situation actuelle : dans 66 % des cas l'agrégé obtiendrait le poste en lycée contre 37 % actuellement.



Situation pour le mouvement 2013

Propositions d'amélioration

Bonification agrégé

Elle représente 90 pts quel que soit le niveau géographique.

Il est nécessaire de fixer la bonification « agrégé » au moins à 151 pts afin d'améliorer la situation des agrégés célibataires (si les bonifications familiales n'augmentent pas).

Bonifications professionnelles

L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS

L'agrégé victime d'une MCS doit pouvoir ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : ce qui n'est pas le cas actuellement.

Affectation des TZR

Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales

L'agrégé ne peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée ».

Le bénéfice de cette bonification doit être acquis pour les agrégés sur leurs vœux « lycée ».

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié	51,2	0,0	51,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	51,2	75,0	126,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	51,2	150,0	201,2	90,0	90,0	90,0	90,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié	150,2	0,0	150,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	150,2	75,0	225,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	150,2	150,0	300,2	90,0	90,0	90,0	90,0	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Simulation avec prise en compte
des bonifications familiales
pour les agrégés sur leurs vœux « lycée »

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

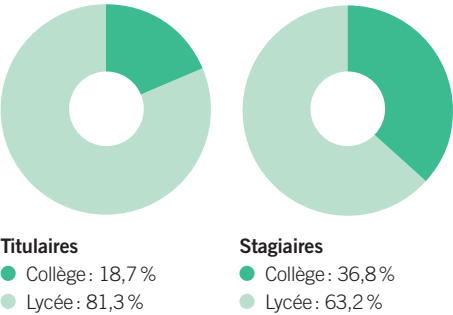
Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié	51,2	0,0	51,2	0,0	51,2	51,2	51,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	51,2	75,0	126,2	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	51,2	150,0	201,2	90,0	150,2	200,2	250,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Certifié - Formule un vœu « tout type »				Agrégré - Formule un vœu « lycée »				
				Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
Célibataire	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
Marié	150,2	0,0	150,2	0,0	150,2	150,2	150,2	Bonif. conj.
Marié + 1 enf.	150,2	75,0	225,2	0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
Marié + 2 enf.	150,2	150,0	300,2	90,0	220,2	270,2	320,2	Total
	Bonif. conj.	Bonif. enf.						

Rouen

Actuellement, moins d'un quart des agrégés de l'académie sont affectés au collège et le pourcentage de Rouen est inférieur à la moyenne nationale mais n'a encore rien d'une situation «exceptionnelle» au sens des textes en vigueur.
Plus d'un tiers des agrégés stagiaires sont au collège.



Situation pour le mouvement 2013
Propositions d'amélioration

Bonification agrégé
Elle est fixée à 120 pts pour un établissement, une commune/groupe de communes, 130 pts pour un département et 140 pts pour l'académie.

Bonifications professionnelles
L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés «lycée», ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS
Depuis 2011, l'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés «lycée» et bénéficier de la bonification: cette disposition est à conserver.

Affectation des TZR
Les agrégés TZR doivent être affectés administrativement en lycée et effectuer les remplacements sur des postes en lycée, or rien n'est prévu actuellement.

Bonifications familiales
Depuis 2009, l'agrégé peut en bénéficier sur ses vœux typés «lycée»: cette disposition est à conserver.

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée?
Vœu géographique
«Commune / groupe de communes»

Certifié - Formule un vœu «tout type»			
Célibataire	0,0	0,0	0,0
Marié	55,2	0,0	55,2
Marié + 1 enf.	55,2	75,0	130,2
Marié + 2 enf.	55,2	150,0	205,2
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total

Agrégé - Formule un vœu «lycée»				
Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
120,0	120,0	120,0	120,0	Bonif. Agr.
0,0	55,2	55,2	55,2	Bonif. conj.
0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
120,0	175,2	250,2	325,2	Total

Qui obtient l'affectation en lycée?
Vœu géographique
«Département»

Certifié - Formule un vœu «tout type»			
Célibataire	0,0	0,0	0,0
Marié	120,2	0,0	120,2
Marié + 1 enf.	120,2	75,0	195,2
Marié + 2 enf.	120,2	150,0	270,2
	Bonif. conj.	Bonif. enf.	Total

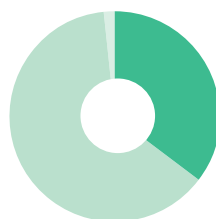
Agrégé - Formule un vœu «lycée»				
Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
130,0	130,0	130,0	130,0	Bonif. Agr.
0,0	120,2	120,2	120,2	Bonif. conj.
0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
130,0	250,2	325,2	400,2	Total

Titulaires

- Collège: 19,2%
- Lycée: 80,8%

Bonifications familiales

L'agréé peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée » : **cette disposition est à conserver.**



Stagiaires

- Collège : 35,5 %
- Lycée : 62,9 %
- Autre : 1,6 %

Célibataire	0,0	0,0
Marié	150,0	0,0
Marié + 1 enf.	150,0	100,0
Marié + 2 enf.	150,0	200,0
	Bonif. conj.	Bonif. enf.

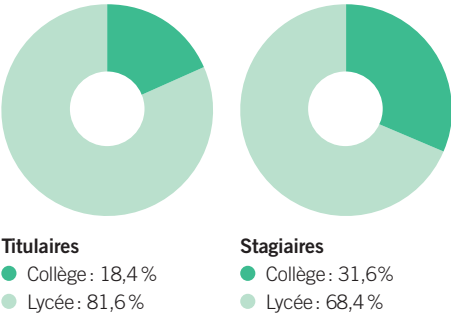
Agrégé - Formule un vœu «lycée»				
Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
100,0	100,0	100,0	100,0	Bonif. Agr.
0,0	150,0	150,0	150,0	Bonif. conj.
0,0	0,0	100,0	200,0	Bonif. enf.
100,0	250,0	350,0	450,0	Total
Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Certifié	C = A	Agrégé	Agrégé	
Certifié	Certifié	C = A	Agrégé	

Célibataire	0,0	0,0
Marié	200,0	200,0
Marié + 1 enf.	200,0	100,0
Marié + 2 enf.	200,0	200,0
	Bonif. conj.	Bonif. enf.

Agrégé - Formule un vœu «lycée»				
Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
100,0	100,0	100,0	100,0	Bonif. Agr.
0,0	200,0	200,0	200,0	Bonif. conj.
0,0	0,0	100,0	200,0	Bonif. enf.
100,0	300,0	400,0	500,0	Total
Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Certifié	Agrégé	Agrégé	Agrégé	
Certifié	C = A	Agrégé	Agrégé	
Certifié	Certifié	C = A	Agrégé	

Toulouse

Actuellement, moins d'un quart des agrégés de l'académie sont affectés au collège et le pourcentage de Toulouse est identique à la moyenne nationale mais n'a encore rien d'une situation «exceptionnelle» au sens des textes en vigueur. Un peu moins d'un tiers des agrégés stagiaires sont au collège.



Situation pour le mouvement 2013
Propositions d'amélioration

Bonification agrégé
Elle est fixée à 130 pts quel que soit le niveau géographique du vœu mais avec une importante limite : cette bonification est «cumulable avec les autres bonifications dont le rapprochement de conjoints uniquement pour les agrégés non affectés en lycée». **Il est indispensable de permettre à tous les agrégés, y compris déjà affectés en lycée, de bénéficier de cette bonification, en même temps que des bonifications familiales et professionnelles, sur tous leurs vœux typés «lycée» afin de respecter leur droit à la mobilité et de rétablir une égalité de traitement.**

Bonifications professionnelles
L'agrégé peut en bénéficier sur ses vœux typés «lycée» : **cette disposition est à conserver.**

Bonification MCS
L'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés «lycée» et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR
Les agrégés TZR sont affectés prioritairement en lycée. **Les agrégés TZR doivent réellement effectuer les remplacements sur des postes en lycée.**

Bonifications familiales
L'agrégé peut en bénéficier sur ses vœux typés «lycée» : **cette disposition est à conserver.**

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
«Commune / groupe de communes»

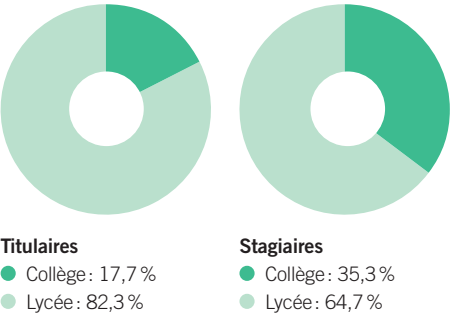
Agrégé - Formule un vœu «lycée»				
Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
130,0	130,0	130,0	130,0	Bonif. Agr.
0,0	70,2	70,2	70,2	Bonif. conj.
0,0	0,0	100,0	200,0	Bonif. enf.
130,0	200,2	300,2	400,2	Total
Certifié - Formule un vœu «tout type»				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé
Marié	70,2	0,0	70,2	Agrégé
Marié + 1 enf.	70,2	100,0	170,2	Certifié
Marié + 2 enf.	70,2	200,0	270,2	Certifié
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		
			Total	

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
«Département»

Agrégé - Formule un vœu «lycée»				
Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
130,0	130,0	130,0	130,0	Bonif. Agr.
0,0	150,2	150,2	150,2	Bonif. conj.
0,0	0,0	100,0	200,0	Bonif. enf.
130,0	280,2	380,2	480,2	Total
Certifié - Formule un vœu «tout type»				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé
Marié	150,2	0,0	150,2	Certifié
Marié + 1 enf.	150,2	100,0	250,2	Certifié
Marié + 2 enf.	150,2	200,0	350,2	Certifié
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		
			Total	

Versailles

La proportion d'agrégés au collège est largement inférieure à la moyenne nationale, c'est un des meilleurs résultats de toutes les académies. Les stagiaires sont en revanche encore près d'un tiers à être affectés au collège.



Situation pour le mouvement 2013
Propositions d'amélioration

Bonification agrégé
Elle est fixée à 90 pts quelle que soit l'amplitude géographique du vœu.
Une bonification « agrégé » à 151 pts améliorerait la situation des agrégés célibataires.

Bonifications professionnelles
L'agrégé doit pouvoir bénéficier des bonifications sur ses vœux typés « lycée », ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bonification MCS
Depuis 2010, l'agrégé victime d'une MCS peut ne formuler que des vœux typés « lycée » et bénéficier de la bonification : **cette disposition est à conserver.**

Affectation des TZR
Depuis 2010, les agrégés TZR sont affectés prioritairement en lycée.
Les agrégés TZR doivent réellement effectuer les remplacements sur des postes en lycée.

Bonifications familiales
Depuis 2010, l'agrégé peut en bénéficier sur ses vœux typés « lycée » : **cette disposition est à conserver.**

Simulation

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Commune / groupe de communes »

Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
0,0	30,2	30,2	30,2	Bonif. conj.
0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
90,0	120,2	195,2	270,2	Total
Certifié - Formule un vœu « tout type »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé
Marié	30,2	0,0	30,2	Agrégé
Marié + 1 enf.	30,2	75,0	105,2	Certifié
Marié + 2 enf.	30,2	150,0	180,2	Certifié
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		
			Total	

Qui obtient l'affectation en lycée ?
Vœu géographique
« Département »

Agrégé - Formule un vœu « lycée »				
Célibat.	Marié	Marié + 1 enf.	Marié + 2 enf.	
90,0	90,0	90,0	90,0	Bonif. Agr.
0,0	90,2	90,2	90,2	Bonif. conj.
0,0	0,0	75,0	150,0	Bonif. enf.
90,0	180,2	255,2	330,2	Total
Certifié - Formule un vœu « tout type »				
Célibataire	0,0	0,0	0,0	Agrégé
Marié	90,2	0,0	90,2	Certifié
Marié + 1 enf.	90,2	75,0	165,2	Certifié
Marié + 2 enf.	90,2	150,0	240,2	Certifié
	Bonif. conj.	Bonif. enf.		
			Total	

Récapitulatif et recommandations

Pourquoi affecter les agrégés en lycée ?

Respecter la spécificité des agrégés

Intérêt des élèves

Contenus d'une plus grande technicité, spécialisation plus forte (1^{ère} et Terminale), ouverture vers l'enseignement supérieur.

Intérêt du service

Confier aux agrégés les tâches les plus lourdes (préparation et corrections), optimiser leurs compétences, utiliser leur très haut niveau de qualification.

Intérêt des personnels

Reconnaissance de leur qualification, véritable progression dans la carrière (PrAg, CPGE,... que le collège interdit).

Respecter les textes en vigueur et les statuts

Statut

Décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré

« Les professeurs agrégés [...] assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycée, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège. [...] Ils peuvent également être affectés dans des établissements d'enseignement supérieur. » (Art. IV).

Circulaire ministérielle annuelle sur le mouvement

« Les professeurs agrégés assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycées, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège. Pour cela, les recteurs définiront des bonifications significatives pour affecter les professeurs agrégés en lycées dans le cadre du mouvement intra-académique. » (BOEN n°41 du 7 novembre 2013 : III.1.1.e) Affectation des agrégés en lycée.

La situation actuelle : un tableau sombre

- 25 % des agrégés sont affectés en collège (environ 8 000 alors que 74 000 postes en lycée sont occupés par des non-agrégés).
- Moyenne de 10 ans dans un collège avant d'obtenir un lycée.
- Carrières ralenties voire à l'arrêt.
- Démotivation des jeunes agrégés par leur affectation sur des postes qui ne sont pas à la mesure de leur compétence.
- Incompatibilité avec des travaux de recherche qui devraient pourtant relever de la formation continue.
- Fuite vers le supérieur avec des contrats précaires.
- Multiplication des demandes de mises en disponibilité.
- Tentation de la démission de plus en plus fréquente

Des solutions

Faire reconnaître dans toutes les académies la spécificité des agrégés

Augmenter la bonification « agrégé »

afin qu'elle représente le double d'un rapprochement de conjoint avec deux enfants quel que soit le niveau géographique du vœu.

Permettre aux agrégés de bénéficier des différents éléments constitutifs du barème sur tous leurs types de vœux, y compris ceux typés « lycée ».

Notre action et les évolutions positives et possibles

Réalisable

7 académies les ont mises en place (Besançon, Créteil, Orléans-Tours, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles).

Équitable

Prise en compte des situations personnelles, familiales et professionnelles selon le même barème que l'on soit agrégé ou certifié, tout en respectant la différence de corps.



Blanche Lochmann

Élue depuis juin 2012 à la Présidence de la Société des agrégés, Blanche Lochmann est agrégée de lettres classiques.

presidence@societedesagreges.net



Rémi Luglia

Vice-président de la Société des agrégés depuis juin 2012, agrégé d'histoire, Rémi Luglia a été professeur dans des collèges de zone sensible de 2002 à 2009 et enseigne au lycée d'hôtellerie et de tourisme de Blois. Docteur en histoire, il poursuit ses recherches comme membre associé du Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, (CNRS / Université de Caen Basse-Normandie), « Axe rural ».

affectations@societedesagreges.net



SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS
DE L'UNIVERSITÉ

Nous remercions tout particulièrement Jean-Michel Léost et Laurence Babic pour leur contribution.

Les publications de la SDAU

Dossiers thématiques

**Assises de la recherche :
contribution de la SDAU**
novembre 2012

**Contribution
à la concertation
sur la refondation
de l'école**
septembre 2012

**L'affectation
des agrégés**
juin 2012

**Les 25 Propositions
pour l'Éducation
nationale**
avril 2012

**Les 25 Réponses
des candidats
à la Présidentielle**
avril 2012

Rapports

**Restaurer l'école
dans l'intérêt supérieur
de l'élève**
septembre 2012

**Les agrégés
à l'Université**
2011

**Y a-t-il un « malaise
enseignant ? »**
2010

**Les agrégés stagiaires
à l'Ifum**
2008

Ouvrages et revues

**Le rôle de l'école,
actes du colloque
de 2011**
à paraître en février 2014

**Le concours,
un modèle à la française**
*L'Agrégation (Hors-série n° 2),
à paraître en 2014*

**Évaluation et
performances dans le
système éducatif français**
*L'Agrégation (Hors-série n° 1),
octobre 2013*

Les raisons d'affecter les agrégés prioritairement au lycée sont nombreuses : leur confier les préparations, les corrections, les contenus les plus exigeants et optimiser leurs compétences. Leur statut dispose fort logiquement depuis plus de trente ans qu'une affectation en collège doit rester exceptionnelle.

Or près d'un agrégé sur quatre exerce aujourd'hui dans un collège, le plus souvent contre son gré tandis que les candidats à l'agrégation ignorent, dans leur grande majorité, qu'une telle affectation est possible.

Des solutions existent, pour peu qu'on veuille réellement que les textes soient appliqués.

Blanche Lochmann – Rémi Luglia



9 782954 452814